Lundi 11 janvier 1926. — No 3. TELEPHONE 52 66me année

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an ..... fr. 9.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 13.50
ETRANGER : Un an ..... fr. 18.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES (Corps 7)
CANTON ..... 20 ct. | ETRANGER ..... 30 ct.
SUISSE ..... 25 » | *RÉCLAMES* .... 50 »
(la ligne ou son espace)
S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ"

Le Diable au XXme siècle

N.-D. des Pleurs. — Le Flagellé de Bombon

La presse française et étrangère s'étend longuement sur l'agression étrange — et nous dirions pittoresque si elle n'avait pas failli être tragique — commise par des fanatiques sur la personne du curé de Bombon (1) (Seine-et-Marne), fait divers peu banal que nous avons relaté au dernier No.

Pendant que l'abbé Desnoyer disait la messe, la servante, perspicace et dévouée, avait remarqué dans l'assistance quelques hommes et femmes dont les gestes insolites contrastaient avec l'attitude calme des paroissiens de Bombon, des inconnus qui n'avaient pas l'air « catholique », dit-elle à un reporter du « Quotidien ». C'étaient bien les personnes qui avaient déjà menacé son maître par correspondance. Elle courut l'en avertir et quand le prêtre rentra dans la sacristie, elle s'empressa de l'enfermer à clef.

Précaution soigneuse mais inutile, les forcenés sentant l'objet de leur ressentiment leur échapper se précipitent sur la vieille bonne, lui arrachent la clef, la bâillonnent et se jettent dans la sacristie où, rencontrant le prêtre, ils l'aveuglent avec des poignées de poivre.

Il fut ensuite saisi, bâillonné, jeté à terre, ligotté et dépouillé de ses chaussures et de son pantalon. On le flagella ensuite à coups de corde à nœuds, supplice qui arracha des gémissements à la pauvre victime. Cette scène dura vingt minutes pendant lesquelles les sauvages frappant à tour de rôle, s'écriaient : « Tu vas enfin subir ton châtiment, monstre ! Saint Michel archange terrassez le démon ». Les démons, en la circonstance, c'étaient bien les agresseurs qui se mettaient en bras de chemise pour frapper plus à leur aise pendant que les femmes priaient autour avec une ardeur diabolique pour la réussite de ces opérations. Quelques minutes de plus, le curé était perdu.

Heureusement, le gendarme intervint et joua bien à propos le rôle de la providence laïque. Les agresseurs furent arrêtés et conduits devant le juge d'instruction qui, en les interrogeant, obtint des réponses aussi sincères qu'insensées. Pour la folle bande, l'abbé Desnoyer n'est pas un prêtre, mais c'est le diable qui se cache en sa personne.

Cette opinion que l'abbé Desnoyer pratique la sorcellerie est-elle partagée par ses paroissiens ? Pas précisément, mais il est un peu suspect à leurs yeux et le dimanche de la fameuse scène ils n'intervinrent pas du tout en sa faveur.

* * *

Pour comprendre les causes de l'agression de l'église de Bombon, il faut remonter à un certain nombre d'années. En 1906 déjà, une dame Marie Mesmin, concierge à Bordeaux, pèlerine de Lourdes, en rapporta une statue en plâtre (grandeur demi-nature) de la Vierge miraculeuse. Le plâtre était-il encore humide ? Probablement. Toujours est-il que des « larmes » parurent tomber des yeux éteints de la pieuse effigie. Les commères du quartier constatèrent la chose et crièrent au miracle. La secte de Notre-Dame des Pleurs était fondée. Des pèlerinages nombreux s'organisèrent autour de la statue « miraculeuse » bientôt pourvue d'un oratoire.

Le clergé accueillit le miracle avec méfiance. Le sceptique archevêque de Bordeaux fit procéder à une enquête par un religieux franciscain, le P. Clemeur. L'examen fut déconcertant pour les partisans du merveilleux. La chimie révéla que les pleurs de la Vierge provenaient de l'eau de la fontaine. Transportée loin de sa niche, la statue bouda et l'autorité ecclésiastique jeta l'interdit sur elle. Mais les férus et férues du miracle se rabattirent alors sur une statuette de petit Jésus qui en guise de prodiges répandait des parfums de rose et de lis.

La dévotion à N.-D. des Pleurs prospéra malgré la condamnation du clergé officiel. Au début de la guerre, des groupes de prières s'étaient constitués par toute la France. La fondatrice de cette « religion » nouvelle était secondée par plusieurs prêtres : un Mgr Sapounghi, archimandrite et vicaire général de Sidon, un abbé Lebret de Champagne etc. En 1917, brouille il y eut : le prêtre de Sidon fut expulsé violemment du mystique troupeau. Mais après avoir proféré des menaces terribles contre la Mesmin, Sapounghi parut se réconcilier avec elle et s'en alla après avoir échangé avec l'illuminée un baiser de paix !

Baiser de Judas, car peu de temps après, la malheureuse se tord dans d'atroces souffrances et deux de ses coreligionnaires meurent dans des circonstances étranges victimes, jure-t-on, des maléfices du banni Sapounghi.

Des représailles s'imposent à ces esprits saturés de foi vindicative. Le maudit prêtre syrien enseignait les mathématiques dans un collège de Nantes, quand, en février 1919, ses ennemis pénétrant par sa cheminée, l'appréhendèrent chez lui, le dépouillèrent de ses vêtements et le flagellèrent de la plus cruelle façon. La première victime des justiciers de N.-D. des Pleurs en eut pour un mois de lit ; à peine remis, il se sauva prestement dans son pays asiatique tandis que ses agresseurs étaient rentrés chez eux en emportant quantité de bizarres objets d'envoûtement trouvés au domicile du fuyard.

Sans que plainte fût déposée, les tribunaux de Bordeaux eurent à s'occuper de cette affaire. Quatre coupables furent condamnés à trois mois de prison avec sursis.

La tragi-comédie de Bombon est presque identique à celle de Nantes. L'expédition punitive est également partie de Bordeaux. C'est au cours de pèlerinages à la Salette que l'abbé Desnoyer communiqua avec les sectateurs de N.-D. des Pleurs. La Mesmin prétend que ce prêtre est entré en correspondance avec elle il y a neuf ans. Depuis, les relations furent plus serrées, très intimes même, au point que le mari de la prêtresse interdit les visites de l'ecclésiastique. Celui-ci se livra cependant à des exorcismes et opérations plus ou moins décents, sur le corps de son amie dès qu'elle fut de nouveau atteinte de la maladie qu'elle avait contractée une première fois au contact du prêtre oriental.

L'aventureux abbé Desnoyer entretint des relations assez suivies avec sectateurs et sectatrices de N. D. des Pleurs. Il s'exerça à guérir quelques-unes de ces dernières. Il ne fut pas toujours heureux dans ses opérations d'esculape féminin improvisé et indisposa ainsi des clientes, ses coreligionnaires et jusqu'à ses propres paroissiens de Bombon. Peu à peu il devint à son tour suspect de diabolisme et accusé des pires méfaits. C'est à cause du prêtre-sorcier Desnoyer qu'une fille de Bordeaux est devenue folle. C'est lui qui persécute à distance la Mesmin vouant maintenant à son ci-devant exorciste une haine de tous les diables, c'est le cas de dire. Dame Gineta Robert, qui participa à la dernière flagellation, accuse formellement l'abbé d'être le véritable auteur de la mort de son mari, un capitaine d'infanterie, tué dernièrement en Syrie dans un combat contre les Druses. La coupe était pleine, l'expédition punitive fut décidée et les exécuteurs choisis au sein de la communauté de Bordeaux, cellule mère de la secte, qui y compte 80 adhérents. Dans l'ensemble, les sectateurs épars en France et en Belgique seraient au nombre de 2000.

* * *

Le procès qui va suivre l'affaire de Bombon nous paraît appelé à avoir autant de retentissement que la fameuse affaire de Dayton, en Amérique, où l'on prétendit l'été passé faire condamner le darwinisme par des juges ignares. Mais Mgr Gaillard, évêque de Meaux, accordera-t-il l'autorisation de plaider que sollicite le flagellé de la sacristie ? Il est permis d'en douter, car on peut craindre d'autres révélations scandaleuses et des éclaboussures dont le monde clérical ne tirerait pas profit.

A la lecture de ces faits, beaucoup de personnes ne reviennent pas de leur ébahissement. Choses pareilles, qui rappellent les pires pages de l'histoire ténébreuse du moyen âge, sont-elles encore possibles en plein XXme siècle ? Qu'on n'oublie donc pas que la sottise humaine est aussi infinie que la miséricorde de Dieu ! Pareils phénomènes d'aberration ou de folie religieuse collective ne sont pas si rares dans nos contrées à l'époque contemporaine. Qu'on se souvienne des scènes répugnantes qui se passèrent en Valais, à Finhaut et à Molignon, par exemple, il y a quelque dix et vingt ans. L'attitude peu édifiante et ridicule de certains ecclésiastiques et de quelques organes de la « bonne presse » corsèrent les scandales. Et on n'ignore pas, qu'il y a peu d'années encore, si ce n'est plus le cas aujourd'hui (ce qui n'est pas très sûr), la croyance aux maléfices était au moins aussi solide que celle aux dogmes religieux dans maints villages où on désignait à la vindicte des fanatiques les citoyens auxquels on attribuait le mauvais œil. Ainsi on semait la haine là où la franche harmonie et la solidarité auraient dû seules régner. Le clergé a-t-il usé chez nous, comme en France, de toute son autorité pour extirper d'aussi affligeantes superstitions ? On ne peut en tous cas décerner ce brevet à ceux de ses membres qui en se faisant une spécialité, certainement désintéressée, de chasser le diable accréditaient la possibilité matérielle de ses maléfices.

G.

(1) Bombon est une petite commune du département de Seine-et-Marne, diocèse de Meaux, dans la Brie, à 60 kilomètres de Paris. Au cours de la grande guerre, le maréchal Joffre y établit son quartier général.

Tous les abonnés du « Confédéré » ont reçu un bulletin de versement pour le paiement de l'abonnement sur le compte de chèques postaux II c 58.

En payant ainsi, on ne reçoit pas de remboursement et on simplifie le travail de l'administration du journal.

Un conflit à la Direction générale des douanes

On écrit de Berne au « Confédéré » :

On prête à M. le conseiller national Maillefer l'intention d'interpeller le Conseil fédéral sur l'affaire Rochat et la commission des pétitions du Parlement doit s'occuper de celle-ci prochainement.

J'intéresserai peut-être les lecteurs du « Confédéré » en leur disant quelques mots de cette « affaire ».

M. Rochat est un homme foncièrement honnête. Il présida dernièrement la « Patrie vaudoise », de Berne, ce qui indique qu'il jouit de la considération et de la confiance de tous les Vaudois de la capitale.

Ancien instituteur vaudois, M. Rochat entra dans les douanes à Bâle, il y a un quart de siècle, après avoir fait des études d'ingénieur à l'Ecole polytechnique de Zurich. Appelé à la Direction générale des douanes à Berne, il ne tarda pas à se distinguer. En 1920, il postula une place d'inspecteur et, en dépit de l'opposition de M. le directeur général, il fut nommé. Ce succès — qu'il devait, dit-on, aux deux représentants de la Suisse française au Conseil fédéral — lui réservait bien des déboires. M. Rochat fut en effet en butte dès ce moment-là à toutes espèces de tracasseries. Ses chefs lui firent une guerre sournoise et lui contestèrent avoir les capacités voulues pour remplir les fonctions d'inspecteur. Au début de l'année 1923, le directeur général demanda vainement la mise à la retraite de M. Rochat. Sur ces entrefaites, ce dernier porta plainte contre lui et demanda l'intervention du chef du Département, M. Musy. La guerre était maintenant déclarée et dès le mois de novembre 1923, M. le directeur Gassmann prive de travail M. Rochat, qui cependant continue de se rendre à son bureau. On voit vraiment de drôles de choses dans l'administration ! Le 7 janvier 1924, M. Rochat est mis en disponibilité. On lui impose donc un congé — M. Musy, ministre des finances, étant d'accord — pendant lequel il touche son traitement intégral. La Confédération paie donc ce fonctionnaire pour ne rien faire. Le congé de M. Rochat ne fut pas de quelques semaines seulement ; il dura vingt-et-un mois. Au mois d'octobre 1924, sur les instances de ce dernier, le Conseil fédéral ordonne une enquête et charge un haut fonctionnaire du Dpt de Justice et Police d'instruire l'affaire. Celui-ci arrive à la conclusion que M. Rochat n'a commis aucun manquement, mais ne paraît peut-être pas avoir les qualités requises pour remplir les fonctions d'inspecteur. Le 3 octobre 1925, le Conseil fédéral met M. Rochat à la retraite et lui alloue une pension d'environ 6000 fr. Notons ici que M. Rochat est âgé de 45 ans et qu'un fonctionnaire valide n'a droit à la retraite qu'à l'âge de 70 ans.

M. Rochat demande maintenant aux Chambres fédérales de le réintégrer dans l'administration des douanes.

Pouvait-on le considérer comme incapable de remplir les fonctions qui lui furent confiées par le gouvernement fédéral en 1920 ? Toute la question est là.

Or, M. Gassmann a, paraît-il, laissé entrevoir à M. l'inspecteur Rochat qu'il pourrait être nommé directeur des douanes de l'arrondissement de Lausanne. N'a-t-il pas reconnu par là que M. Rochat était un fonctionnaire de valeur ? De plus, en 1922, M. Rochat fut choisi par M. le directeur Gassmann comme chef d'une mission destinée à réorganiser les douanes de la Colombie. M. Rochat refusa pour des raisons de famille — il est père de quatre enfants — et c'est l'adjoint même de M. Gassmann et le chef immédiat de M. Rochat qui fut chargé de diriger la mission. L'opinion publique a donc le droit de savoir si M. Rochat a été victime d'une injustice. Nous espérons que le chef du Dpt des Finances et des Douanes donnera aux Chambres des explications satisfaisantes. M. le député Maillefer saura au surplus les exiger, s'il le faut.

Petit annuaire de la Confédération suisse, 1926. — (Comm.). — On se rappelle le succès des premières éditions du « Petit Annuaire Suchard » où l'on trouve, sous un format réduit et portatif, tout ce qu'il importe de connaître de la Confédération, de sa géographie physique et politique, de ses institutions. A côté des renseignements généraux (Chambres fédérales, haut personnel de la Confédération, comptes de la Confédération, indications goégraphiques abondantes) on y trouve les notices cantonales, joliment illustrées. Vingt-deux cartes cantonales complètent cette documentation qu'on ne trouverait nulle part ailleurs dans une forme aussi réduite..

La direction de Suchard S. A., à Neuchâtel, enverra un exemplaire de ce petit Annuaire, à titre entièrement gracieux, à toute personne qui lui en fera la demande par simple carte postale.

Notre politique viticole

II

Le recours à l'initiative privée

Une faute en amène une autre, et c'est ainsi que pour masquer les défauts d'une œuvre dont on s'est enorgueilli trop vite, l'on prétexte un changement de culture au Grand-Brûlé pour expliquer des travaux nouveaux.

Ces travaux nouveaux, cette transformation de culture, répondent-ils à nos besoins ? Non, et sans hésiter, on peut les qualifier d'erreur grave.

Un champ d'essais d'énormes dimensions rendra-t-il des services, sera-t-il une source de renseignements plus précieux, qu'un champ d'essais d'étendue nonmale ?

Notre modèle en cette matière, le canton de Vaud, a créé de nombreux champs d'essais : Montriond, Mies, Mont sur Rolle, Morges, Epesses, Vevey, Aigle, Grandson. Rien de plus raisonnable. Ce qui est vrai dans telle région, ne l'est plus dans telle autre.

A plus forte raison, devrions-nous nous rapprocher de ce système, qui est le bon, puisque rarement en viticulture, nous rencontrons un pays aussi disparate que le nôtre, au point de vue sol, climat, exposition, altitude, etc. N'établir qu'un champ d'essai au Grand-Brûlé est insuffisant. Car ce qui est vrai dans ce domaine, ne le sera plus à Riddes, à quelques cents mètres de là, et ailleurs.

Nos vignerons sont assez intelligents, assez dévoués, ils ont l'esprit d'initiative assez développé pour prêter gratuitement leur concours pour la création de vignes d'essais, un peu partout dans notre vignoble. M. le Dr Wuilloud a pu s'en rendre compte, puisque celles qui existaient en 1921, ont pu donner matière à un rapport intéressant.

Pourquoi a-t-on abandonné ce système ? Nous n'en savons rien. Mais nos autorités ont certainement eu tort de ne pas accorder plus de confiance à nos braves vignerons en refusant leur collaboration.

Si nous pouvons constater — et avec quel orgueil — comment s'est développée notre arboriculture depuis trente ans seulement, nous nous demandons si la méthode employée dans cette branche n'était pas la bonne. Ici, point de restriction, point de monopole de l'Etat. Au contraire, chaque paysan a été même forcé de créer des pépinières. Si ce système n'a pas toujours donné d'excellents résultats, il a eu du moins le mérite de développer le goût de l'arboriculture. Chacun s'est mis au courant des soins à donner aux arbres, a appris l'art de greffer sans le ridicule stage de trois semaines hors du canton. Si bien qu'en trente ans, nous avons pu transformer notre pays dans ce domaine, et créer une nomenclature précise des variétés de fruits convenant à telle ou telle région.

Est-ce que d'aussi bons résultats auraient été obtenus, s'il avait plu à l'Etat de prendre des mesures analogues à celles qu'il prend à l'égard des vignerons ? Sûrement non ! Ceux-ci ont plus confiance en eux-mêmes, qu'aux fonctionnaires, si dévoués soient-ils.

Liberté et initiative privée, voilà deux choses à ressusciter. Que l'Etat remette à chaque propriétaire qui en fait la demande, quelques barbues de 3309 — le plant universel — par exemple. Que ces vignerons les utilisent pour en faire une treille auprès de leurs maisons aux bords de leurs vignes ; ils se trouveront ainsi en mesure de créer leurs pépinières. Petit à petit, sans heurt, sans grand sacrifice, ils arriveront ainsi à reconstituer leur vignoble, à la condition première de renoncer aux mesures restrictives prises contre les non-greffés, accusés d'un danger imaginaire. L'Etat bornerait son activité à servir les moins qualifiés.

Il faudrait naturellement réglementer cette reconstitution due à l'initiative privée. Contrôle des pépinières ; interdiction de greffer des cépages de qualité inférieure ; alignement régulier des vignes ; encouragement au remaniement parcellaire, etc. Voilà autant de questions à prévoir dans une loi viticole, depuis longtemps à l'état de gestation, qui a été promise formellement au public lors de l'acceptation par le Grand Conseil, du décret du 5 mars 1923.

On nous objectera que ce recours à l'initiative privée serait unique en Suisse. — D'accord. — Mais nous répondrons qu'étant les derniers à payer notre tribut à l'insecte dévastateur, nous bénéficions aussi des expériences faites par les premières victimes du fléau. Si bien que, chez nous, la reconstitution n'est plus un problème difficile, comme cela a été le cas pour nos Confédérés, mais bien un problème presque résolu, puisque chacun de nous est ou sera renseigné sur la marche à suivre.

Ce sera le rôle beau et intéressant, qui sera réservé à notre Service de la Viticulture.

Un vigneron.

VALAIS

AUTOMOBILE-CLUB SUISSE. — Section Valais. — Le Comité de la Section Valais de l'A.C.S. a tenu la première séance de l'année à Sion le jour des Rois. Il s'est constitué comme suit :

Président : M. Edm. Bille, à Sierre ; vice-président : M. le directeur Chappuis, à Martigny ; caissier : M. F. Oggier, agent d'assurances, à Sion; membres : MM. J. Wegener, P. de Torrenté, Gilliard, Vernay, à Sion ; Augsburger, à Naters-Brigue ; Grandjean, à Monthey.

Le caissier, M. Oggier, ayant bien voulu se charger du service des tryptiques, insignes, etc., et M. Vernay des protocoles, il a été décidé de surseoir à l'idée émise à l'assemblée générale, de créer une sorte de secrétariat permanent avec la Chambre de commerce valaisanne. Comme cela se fait dans d'autres cantons, le secrétariat est adjoint à la présidence. On voudra donc bien s'adresser à M. Edm. Bille à Sierre, pour tout ce qui concerne l'A. C. S. section Valais, tandis que les demandes de tryptiques, panonceaux, insignes, etc. doivent être adressées à M. Oggier, à Sion, qui sera à même de délivrer les tryptiques dans un délai très court. Il n'y aura donc plus besoin de recourir au siège central à Genève pour cela.

Autre innovation : Un service du contentieux, dirigé par un homme de loi, sera à la disposition des membres de l'A.C.S. et rendra sûrement de grands services. Le nom du titulaire sera communiqué ultérieurement.

Enfin, le Comité a choisi le président de la Commission sportive en la personne de M. Charles Aymon.

La première manifestation... sportive de l'année sera le bal annuel qui aura lieu, cette fois, à Martigny, le 30 janvier prochain et qui, nous n'en doutons pas, connaîtra le grand succès des précédents.

MONTANA-VERMALA. — Le concours de ski. — Parmi les manifestations sportives d'hiver, les concours de ski occupent certainement la première place.

Le Ski-Club de Montana-Vermala a fixé aux 16 et 17 janvier, ses grands concours.

Le 16 aura lieu la course de fond sur leparcours suivant : Palace-Hôtel, Lac Monbraz, Golf, Pas de l'Ours, mauvais chalet, Forest-Hôtel, Palace, soit 15 km. avec les cotes minima de 1384 m. et maxima de 1847 m. Cette course met en compétition la coupe-challenge du Palace-Hôtel.

Le 17 au matin, auront lieu les courses de vitesse et de style et l'après-midi à 14 h. 30, le grand concours de saut sur la nouvelle butte de Vermala dont il consacrera l'inauguration. La Société de développement offre une coupe challenge pour les sauts. De nombreux prix récompenseront les efforts des concurents les mieux classés.

Les inscriptions sont reçues au Ski-Club de Montana-Vermala jusqu'au 15 janvier.

SYNDICAT D'ELEVAGE DU CHEVAL DE TRAIT ET DU MULET (Centre et Bas-Valais)

Résultats des concours fédéraux de Sion et Martigny, en septembre 1925 :

a) Juments :

Chappot Adolphe, Charrat, « Mascotte », points	74
Dessimoz Hermann, Vétroz, « Gamine »	73
Magnin Alphonse, Charrat, « Thea »	72
Clemenzo Frédéric, Ardon, « Nadir »	72
Torrent Eugène, Grône, « Lilly »	72
Blanchut François, Collonges, « Fanny »	71
Grange Julien, Fully, « Miss »	71
Ambord Eugène, Bramois, « Fanny »	70
Richard Joseph, St-Maurice, « Rosa »	70
Germanier Louis, Conthey, « Rosa »	70
Pont Antoine, Charrat, « Brune »	70
Lonfat Florentin, Charrat, « Flora »	70
Lindenmeyer Adolphe, Saxon, « Olga »	70
Jordan Michel, Dorénaz, « Andelle »	70
Farquet François, Martigny, « Jeannette »	70
Giroud Ernest, Charrat, « Léa »	69
Gay Joseph-Louis, Charrat, « Flora »	68
Gay Nestor, Charrat, « Lyli »	68
Gaillard Veuve Ernest, Charrat, « Pauline »	68

b) Pouliches :

Gay Henri, Charrat, « Rigolette »	71
Gaillard Veuve Ernest, Charrat, « Verveine »	70
Michelet Jacques, Nendaz, « Lisa »	68

c) Mulets :

Chappot Ad., Charrat, « Zoulou », prime	fr. 20.—
Germanier Louis, Conthey, « Bijou »	fr. 20.—
Jordan Michel, Dorénaz, « Cadet »,	fr. 15.—

DOUANES. — Sont nommés aides de 1re classe : MM. G. Klingele et Ch. Wenger, à Brigue.

MONTHEY. — Décès. — Hier dimanche, a été enseveli à Lausanne, un garçonnet de 9 ans, fils de M. le chimiste Pierre Dutoit, le sympathique président de la Section Monte-Rosa du C. A. S.

Nos vives condoléances à M. Dutoit et à sa famille.

MARTIGNY

La Reine Marguerite à Martigny

Les obsèques solennelles de la reine-mère Marguerite ont lieu, aujourd'hui lundi, à Rome, au Panthéon.

Un lecteur nous rappelle à l'occasion de ce décès que Sa Majesté la reine Marguerite passa à Martigny vers 1886 ou 1887. Elle s'arrêta à l'Hôtel du Mont-Blanc, tenu à cette date par Mme Oscar Cornut.

La fanfare de Martigny-Ville, la « Cécilia », joua à l'arrivée de la reine et fut honorée d'un don de 100 fr. Le lendemain, à 7 h., une messe fut dite à son intention. A sa réception chez le prieur, la souveraine lui remit également 100 fr. pour les pauvres de la paroisse. Des jeunes filles qui étaient venues lui vendre des fleurs sous la marquise de l'hôtel reçurent cinq francs de bonne main. La reine était habillée simplement, costume tailleur gris ; une seule chose était remarquée, son sac à main en perles.

La reine Marguerite passa de nouveau à Martigny en 1908 et y séjourna deux jours. Elle arriva par le Gd St-Bernard en automobile. C'est la première fois qu'une voiture automobile parcourait cette route sur territoire valaisan où ce mode de locomotion était alors prohibé. Une autorisation spéciale avait été demandée et accordée à condition d'atteler des chevaux à la voiture. La souveraine arriva à Martigny en cet équipage. Le chauffeur se ravitailla en benzine chez M. Ch. Balma qui, depuis, est pourvu du diplôme de fournisseur de la reine-mère d'Italie.

Michel Vairoli

C'est une existence faite de travail, de dévouement et de probité qui s'est achevée dimanche soir par la mort de M. Michel Vairoli, marchand-tailleur, à Martigny-Bourg. Il a succombé après quelques jours de maladie, à une congestion pulmonaire, à l'âge de 72 ans.

Le défunt, après avoir acquis l'instruction nécessaire, avait débuté dans une entreprise de travaux publics chargée de la correction du Rhône près de Viège, où il remplit les fonctions de commis-magasinier. Il se rendit ensuite à Bâle pour y faire son apprentissage de commerce et s'engager dans une grande maison de tissus qu'il représenta durant 14 ans en qualité de voyageur. Ces occupations le ramenaient régulièrement en Valais où il visitait la clientèle que ses capacités remarquables de bon commerçant avaient su assurer à la maison bâloise.

L'idée de rentrer au pays le hantait cependant, et après 14 ans de séjour à Bâle, il vint fonder à Martigny-Bourg, sa commune natale, un commerce de marchand-tailleur.

Marié à Mlle Torrione, il devint veuf et éleva une famille de 4 enfants. Son commerce prospéra grâce à un travail opiniâtre et peu à peu il fut secondé par ses 3 fils, avec l'aide desquels il put amener son magasin-atelier à l'importance qu'il a aujourd'hui.

Le principal mérite de M. Vairoli dans les affaires publiques fut de remplir durant de longues années, avec un dévouement et un désintéressement rares, les fonctions de président de la Commission scolaire qu'il revêtait encore aujourd'hui et celles de président du Comité de Bienfaisance de la commune.

Dans cette double tâche, il a rendu de très grands services à la population et à l'administration communale. Peu avant sa mort, il prononça encore des paroles évoquant les enfants des écoles.

Aussi attaché aux idées religieuses qu'au parti libéral, M. Vairoli manquait rarement un scrutin et déposait toujours le bulletin de notre parti.

Excellent père, il fut aussi toujours très charitable et un modèle de bon citoyen.

Nous prions ses fils et sa fille de croire à nos sentiment de grande sympathie, et nous partageons leur deuil.

Société de Gymnastique « Octoduria »

Les membres sont informés que les répétitions recommenceront dès demain 12 courant.

Celles-ci restent fixées comme auparavant, soit au mardi et jeudi à 20 h. 30.

M. Ernest Muller en assume la direction, secondé de MM. Hans Huber, Jean Stragiotti, François Braghini, sous-moniteurs.

Le Comité.

Conférence Maggi

Nous apprenons que M. Ed. Rochat-Jeanneret, représentant de la Fabrique des Produits alimentaires Maggi, à Kempttal (Zurich), qui, il y a quelques années, avait donné une série de conférences dans notre canton, se propose de revenir dans notre contrée. Ces conférences qui ont laissé partout un bon souvenir tant par leur valeur pratique que par leur caractère humoristique, ne manqueront pas d'intéresser notre public et particulièrement nos ménagères et leurs grandes filles. Chacun et chacune y aura quelque chose à apprendre. Et quand nous aurons ajouté qu'une dégustation entièrement gratuite sera offerte aux assistants, et que de très beaux films cinématographiques tenmineront la séance, nous en aurons dit assez pour assurer une salle pleine au sympathique conférencier. — (Voir détails aux annonces).

Dans la région

Une commune électrocutée

A Chavanod (Haute-Savoie), un transformateur électrique, par suite d'un court-circuit, s'écroula et des câbles à haute tension entrèrent en contact avec d'autres fils.

Les habitants furent réveillés par les beuglements des animaux de certaines écuries qui, attachés par des liens en fer, recevaient de fortes secousses.

Plusieurs habitants subirent de graves commotions et avec peine parvinrent à éteindre les commencements d'incendie qui se déclarèrent sur plusieurs points du village de Maclamod.

Toutes les installations intérieures de la localité ont été endommagées.

En Suisse

L'HISTOIRE DU SECRET FISCAL A GENEVE

A Genève, M. Henri Weber a retiré définitivement la plainte en violation du secret fiscal qu'il avait déposée il y a quelque temps.

Le maire de la commune de Thônex, M. Chenaz, qui est aussi secrétaire du Dpt de l'Instruction publique, avait fait part au chef de ce Dpt, M. le conseiller d'Etat socialiste Oltramare, de la surprise que lui avait causée la déclaration d'impôt de M. Henri Weber qui accusait une fortune de 300 fr. alors que M. Weber venait de déposer une plainte en escroquerie contre une entreprise dans laquelle il avait engagé 140,000 fr. Il s'agissait d'une société de Vienne dirigée par des Juifs et s'occupant de vendre le portrait du pape.

Le journal socialiste le « Travail », ayant eu communication par M. Oltramare du fait que M. Weber avait déclaré 300 fr. de fortune, rendit la chose publique et c'est alors que M. Weber déposa une plainte en violation du secret fiscal, plainte qu'il a retirée vendredi.

L'épilogue de cette singulière affaire est le lancement par les socialistes genevois d'une initiative tendant à la suppression du secret fiscal et à l'affichage des déclarations d'impôts.

Les exigences du fascisme

Le « Basler Arbeiterzeitung » annonce que le consul général d'Italie à Bâle, M. Tamburini, aurait déposé une plainte auprès du gouvernement bâlois au sujet de l'attitude du Dpt de Police.

Le consul se plaint de deux cas où la police aurait montré trop de mansuétude à l'égard de deux adversaires du fascisme. Le gouvernement a rejeté cette plainte.

A la fin de la semaine dernière, le Conseil d'Etat bâlois a remis les documents de l'affaire au Dpt politique à Berne, en les accompagnant d'une lettre exposan les faits.

M. Tamburini a reçu, lui aussi, une lettre officielle du gouvernement bâlois.

Tribunal fédéral

Au cours de l'année 1925, 569 différends ont été soumis au Tribunal fédéral, en plus des 97 non tranchés de l'année précédente. Sur ces 666 objets, 547 ont été réglés par la Section de droit public. Il en reste ainsi 119 qui devront être réglés au cours de l'année 1926.

Une femme pasteur

Mlle Lydia von Auw, bachelière en théologie à la Faculté libre de Lausanne, a été désignée comme pasteur intérimaire de l'Eglise libre de Rolle, pour remplacer M. Frank Yersin, pasteur, décédé le 12 décembre.

« La Suisse », Société d'assurance sur la vie et contre les accidents, à Lausanne

Vu les résultats financiers très favorables de cette Société, son Conseil d'Administration a décidé d'accorder dès le 1er janvier 1926 les avantages suivants aux assurés avec participation aux bénéfices dont les contrats ont été conclus à partir du 1er janvier 1910 :

les répartitions seront allouées dorénavant déjà après paiement de deux primes annuelles au lieu de ne l'être comme auparavant qu'après paiement de la 3me prime ;

le taux du dividende progressif a été notamment amélioré. Désormais, la première répartition, échue après le versement de deux primes annuelles sera de 4 % de la 3me prime ; les répartitions suivantes iront ensuite en augmentant de 2 % par année jusque et y compris la 15me prime ; dès la 16me prime, l'augmentation sera de 3 % par année ;

une dernière répartition égale à 3 % du capital assuré sera payée avec le capital en cas de survie à l'échéance du contrat.

Le centenaire d'Ilanz

A Ilanz, a eu lieu, avec une forte participation des protestants de la région, la commémoration du 4me centenaire du colloque d'Ilanz de 1526 entre représentants catholiques et protestants devant le Conseil des trois ligues. Pendant la fête qui s'est déroulée à l'église, une cantate commémorative d'Otto Barblan, ressortissant des Grisons, habitant Genève, a été exécutée.

Le tir international de Château-d'Oex

Le match international de tir, qui chaque année à cette saison met aux prises à Château-d'Oex une équipe de tireurs suisses et une équipe de tireurs étrangers, anglais pour la plupart, s'est disputé vendredi. L'équipe suisse, formée de vingt tireurs de la Société des armes de guerre de Château-d'Oex, s'est classée première avec 701 points sur un maximum de 800. L'équipe étrangère a obtenu 663 points.

Le meilleur résultat individuel suisse a été obtenu par M. Ami Saugy, avec 92 points sur 100, et le meilleur résultat étranger par M. H. Studdy (Anglais), avec 86 points.

L'imagination de l'ivrogne

M. Pierre Egger avait déclaré avoir été victime d'une agression jeudi soir, alors qu'il rentrait à bicyclette à son domicile à Villeneuve (Fribourg). A la sortie de la forêt de Boulex, il avait été soi-disant assailli par un inconnu qui l'avait fait choir en jetant un bâton dans les roues de sa machine, l'avait frappé au visage, lui brisant plusieurs dents et lui faisant au nez de graves contusions.

Or, au cours de l'enquête faite par la gendarmerie de Payerne, Egger a fini par avouer qu'il avait simulé un attentat pour cacher à sa femme, dans la crainte de justes reproches, son état d'ivresse et la chute de bicyclette qui en était résultée.

Il a signé une déclaration dans ce sens.

Cette histoire amuse beaucoup les gens de la contrée.

Philanthropie

L'ingénieur Benno Rieter, de Winterthour, décédé le 15 juillet 1925, a légué par testament une grande partie de sa fortune à des œuvres de bienfaisance. Au Nouvel-An, des dons au montant total de 278,000 fr. ont déjà été faits, dont 50,000 francs à la Caisse des veuves et orphelins et à la Caisse des employés de la S. A. Rieter et Cie, ainsi qu'à la caisse des employés de la Filature de Nieder-Töss ; en outre, 70,000 francs ont été versés à la Société de secours de Winterthour.

— M. Auguste Abegg, décédé à Turin, a légué au Fonds Abegg-Arter (caisse de retraite des professeurs de l'Université de Zurich), une somme de 200,000 fr., plus 300,000 fr. pour encourager l'assurance survivants des professeurs.

LES MORTS

A Genève, vient de mourir à 63 ans, un bon citoyen radical, M. Adolphe Deruaz, qui fit une belle carrière dans l'enseignement avant de devenir conseiller municipal et administratif de l'importante commune du Petit-Saconnex.

LES INCENDIES

Dimanche matin, un violent incendie s'est déclaré dans une usine d'Annemasse. Les bâtiments occupés par différentes entreprises de menuiserie, charpente, fabrique de meubles sont entièrement détruits. On évalue les dégâts à plus d'un million et demi de francs. Cent ouvriers se trouvent sans travail.

Nouvelles de l'Etranger

Le congrès socialiste français

Le congrès ordinaire du parti socialiste unifié s'est ouvert dimanche. Il a décidé d'abord de terminer ses travaux lundi soir au plus tard. Chaque orateur ne pourra prendre la parole que pendant une demi-heure au plus.

M. Compère-Morel a exposé avec force qu'il se refuse à ce que le parti socialiste délègue des représentants au sein d'un cabinet où ils seraient en minorité.

M. Renaudel l'interrompt avec assez d'âpreté à plusieurs reprises.

Dans la séance de dimanche après-midi, le congrès socialiste a entendu M. Lebas, maire de Roubaix et député du Nord, qui a critiqué l'attitude trop conciliante de M. Herriot à l'égard du Sénat. Il s'est prononcé contre la politique de soutien.

Puis M. Paul-Boncour, partisan résolu de la participation, a exposé sa conception.

L'orateur a reproché à la politique de soutien d'avoir fait obstacle à la rapidité et à l'autorité de la décision. « Pour que la politique du cartel des gauches ne fût pas influencée, il aurait fallu la participation des socialistes ».

M. Paul-Boncour a terminé en adjurant le parti socialiste de ne pas assumer la responsabilité de briser la majorité des gauches. « Prenons nos précautions, ajouta-t-il, mais ne fermons aucune porte. Ne laissons pas dire que si le redressement du pays et de la République n'a pas pu se faire, c'est parce que nous ne l'aurons pas voulu ».

La commission de vérification des mandats du congrès socialiste a dépouillé le vote des fédérations de province réunies avant le congrès. Elle a constaté que 1769 voix se sont prononcées contre la participation et 1306 pour.

Le congrès socialiste a entendu ensuite plusieurs orateurs notamment Le Trocquer, conseiller municipal de Paris, qui s'est déclaré contre la participation avec le cartel.

M. Vincent Auriol, en revanche, a défendu la motion de participation qu'il a présentée.

Un terrible ouragan sur Tahiti

Le ministre des colonies communique : Un ouragan d'une extrême violence s'est abattu sur les îles Tahiti, Moorea et Sous-le-Vent (Océanie), durant les journées des 2 et 3 janvier. Cet ouragan avait été précédé de pluies torrentielles, qui ont provoqué des inondations et, par endroits, de véritables désastres. Ainsi, dans le district de Papeeté, on compte neuf morts et quatre blessés grièvement. La plupart des ponts sont arrachés et de nombreuses routes sont détruites. Aux îles Moorea et Sous-le-Vent, de nombreuses maisons et bâtiments administratifs ont également été détruits. L'administration a pris les mesures nécessaires à leur réfection. Elle a fait porter des vivres et des vêtements aux populations nécessiteuses.

LES INONDATIONS

La rupture de la digne de l'Yssel près de Zalk, qui tout d'abord mesurait de 8 à 10 mètres atteint maintenant plus de vingt mètres. Toute la région entre le Zuidersee, l'Yssel et la contrée élevée du Weluwe, est submergée. Quinze localités importantes sont menacées. L'eau a déjà atteint la ligne du chemin de fer qui traverse le territoire.

— Le gouvernement belge a établi le montant des dommages causés par les récentes inondations : il atteint la somme d'un milliard.

— En 24 heures, le niveau des eaux de la Tamise près de Windsor a diminué de 20 centimètres.

Samedi, on signalait dans toute l'Angleterre, un temps très favorable, ce qui permet d'espérer une décrue de toutes les rivières.

En raison des inondations, de nombreuses manifestations sportives, fixées à samedi, notamment des matches de football, ont dû être renvoyées.

Les débordements des fleuves en Hollande et en Belgique ont occasionné des rixes entre riverains élevant des digues pour rejeter l'inondation sur les rives opposées.

Çà et là

— Des inondations désastreuses se sont produites dans la région de Nagarit (Mexique). Le nombre des morts serait de 500.

— A Tokio, l'ambassadeur du Brésil s'est colleté dans la rue avec des policiers.

— Le choléra qui est sporadique aux Indes en temps ordinaire, a pris un caractère épidémique à la suite d'une saison de pluies diluviennes. A Pondichery, on signale 712 décès.

— M. Jean Painlevé, fils du ministre de la guerre, a déclaré qu'il allait faire du cinéma pour améliorer les ressources de son laboratoire. On sait, en effet, que M. Jean Painlevé s'adonne à la cytologie et a découvert une méthode d'étude des cellules vivantes et des colorants vitaux qui a déjà fait quelque bruit dans les milieux scientifiques de France et de l'étranger.

— Il vient de mourir, à Londres, un homme qui fut le héros des grands casinos européens de Monte-Carlo, Saint-Sébastien, Ostende. Son nom restera associé à ceux des plus fameux joueurs : Arthur de Curcey-Bower disparaît à 68 ans. Il était célèbre pour avoir fait sauter la banque, à Monte-Carlo, en gagnant 243,000 livres, ce qui ne l'a pas empêché de mourir à peu près sans le sou. Il avait été élevé à Eton et, après avoir tenté la fortune au Chili, passionné de mathématiques, il découvrit une infaillible martingale pour le Trente et Quarante, connue sous le nom de Binome de Bower. Il l'étudia de longs mois avant d'aller l'appliquer avec bonheur à Monte-Carlo. Sa générosité était sans égale : « Quel a

été votre plus fort pourboire ? » demandait-il un jour à un garçon de restaurant. — « Cinquante livres », lui répondit le garçon. — « Ce soir, je vous donne cent livres. Mais qui vous en a donné cinquante ? « interrogea-t-il. — « Vous-même, il y a deux jours », lui répondit le garçon. — Il avait épousé la veuve d'un prince hongrois, qui lui apporta un million de livres comme dot.

— On signale à Bordeaux une nouvelle victime de N.-D. des Pleurs ; une sectatrice demoiselle Rose Moreau a été flagellée par ses compagnons dans la nuit de Noël.

— Un médecin indien, le Dr Row, a découvert un vaccin contre la lèpre. Le monde scientifique indien a déclaré remarquables les résultats obtenus.

— Le prince Venh-Tuy a été proclamé empereur d'Annam. M. Varennes, gouverneur général de l'Indo-Chine, représentait le gouvernement français à la cérémonie traditionnelle.

LE SCANDALE DES FAUX BILLETS DE HONGRIE

Le comte Bethlen a dit que l'affaire des faux billets de banque n'avait pas grand fond politique et qu'à son avis les bruits de coup d'Etat sont faux. Parmi les faussaires, certains voyaient dans leur acte un intérêt personnel, d'autres entrevoyaient la possibilité de trouver ainsi l'argent nécessaire à une propagande d'un ordre plutôt national que politique. Aucun indice ne prouve que certains buts comme le renversement du gouvernement ou du régime actuel, aient été poursuivis par l'ensemble des complices. Enfin, il y a eu des dupes. Le comte Bethlen a l'impression que les fonctionnaires compromis ont été les dupes de Windischgraetz, ce qui d'ailleurs n'exclut pas leur responsabilité.

Le président du Conseil a affirmé que le pacte conclu entre l'archiduc Albrecht, le prince héritier allemand et le prince héritier de Bavière n'existe que dans l'imagination des journalistes et du public.

La Fédération des associations nationalistes dont l'archiduc est le président d'honneur, est complètement étrangère à l'affaire. Il n'y a aucun danger de coup d'Etat. Naturellement, l'affaire viendra devant le parlement ; le gouvernement n'entend pas se dérober et il n'est pas question de démission.

A Budapest, la police a procédé de nuit à l'arrestation de l'ancien chef de l'Institut cartographique, le conseiller technique et général à disposition Hajts, soupçonné davoir eu connaissance de l'affaire des faux billets de banque, ce qui porte à 18 le nombre des personnes arrêtées jusqu'ici.

Le comte Karolyi, ancien président de la République hongroise, dénonce les menées monarchistes et les sympathies de l'amiral Horty pour le rétablissement de la royauté.

De faux billets de 1000 dinars

Le chef de la Sûreté générale, M. Lazitch, après avoir ouvert une enquête à Zagreb sur la découverte de faux billets de 1000 dinars est parti pour l'Allemagne. 14 arrestations ont été opérées jusqu'ici en connexion avec cette affaire.

La culture des pêches

Nous reproduisons du « Valais agricole » l'article qui suit par notre ami, M. Joseph Spahr, très familier avec toutes les questions qui touchent à l'agriculture valaisanne. Bien que ce ne soit pas la saison des pêches, nos lecteurs liront cet article avec intérêt. Il est toujours bon d'examiner ce que fait le voisin.

Au cours d'un petit voyage en France, nous avons eu l'heureuse occasion d'assister à la cueillette des pêches dans un domaine important de la région lyonnaise où cette culture est fort en honneur.. Nous y avons noté quelques renseignements qui, croyons-nous, pourront intéresser les lecteurs valaisans.

Le domaine en question est situé sur les côteaux qui bordent la vallée du Rhône, à l'altitude d'environ 300 m. ; le sol y est argilo-graveleux, par place un peu schisteux, formé d'anciennes moraines glaciaires, et se présente comme une terre rouge, retenant assez bien l'humidité sans irrigation et contenant de 10 à 15 % de calcaire, à certains endroits, le rocher affleure.

Pour la plantation du pêcher, le sol est défoncé à la profondeur de 80 cm. au moyen d'une charrue défonceuse remorquée par un treuil-toueur actionné par une locomobile à vapeur. Le prix de ce travail est relativement bon marché, puisqu'il revient à fr. 2500 l'Ha., argent français, ce qui équivaut à environ 25 cent., argent suisse, pour la toise de 3,80 m.

Le pêcher est planté greffé, soit sur franc ou pêcher sauvage, soit sur prunier St-Julien, suivant la profondeur du sol arable ; l'amandier est indiqué comme porte-greffe pour les terrains séchards. La plantation se fait en lignes espacées de 4 m. entre elles et à 3 m. d'intervalle dans la ligne ; les plantations qui ont été faites ces dernières années mesurent 4 m. en tous sens ; la moyenne est ainsi d'environ 700 pêchers à l'Ha. Ceux-ci sont formés avec une régularité remarquable, ils sont taillés en gobelets, aplatis sur les côtés dans le sens des lignes, ceci pour faciliter le passage des machines de culture, ils se présentent de face en forme de bateaux et dans le sens de la ligne en V plutôt fermé ; lorsque l'on se place à une extrémité d'une ligne, on peut viser comme dans une encoche de fusil, tant l'ouverture de ces gobelets est uniforme.

Quoique le domaine compte 6 Ha en pêchers, la taille de formation ainsi que la mise à fruit sont impeccables, ce qui est vraiment remarquable si l'on songe au travail exigé par une pareille surface. « Il n'y a pas de cultures intercalaires », à méditer en Valais où l'on a la manie de prétendre au produit des arbres et à celui du sol en même temps, ou en d'autres termes : « au beurre et à l'argent du beurre ! » ! Tout au plus, les premières années de plantation, une ligne de vigne hybride ou producteur direct est intercalée, dès que les arbres produisent, cette vigne est supprimée et le sol entretenu par des labours et par les passages répétés de la houe à cheval pour « briser la croûte » et conserver ainsi l'humidité.

La fumure se fait au fumier de ferme et aux scories Thomas qui influencent beaucoup la qualité et la beauté des fruits.

Toutes ces cultures sont absolument indemnes de parasites, pucerons ou autres, les traitements insecticides ne font pas défaut. Nous avons constaté avec plaisir que les produits de la Maison Magg, de Zurich, sont appréciés en France malgré le change désavantageux et tiennent une bonne place dans la lutte contre les parasites de tous genres qui ne manquent pas d'attaquer des cultures aussi intensives. La propreté des arbres sous ce rapport est en tous cas remarquable.

Les fruits que nous avons vu cueillir sont tout simplement merveilleux, aucune description ne pourrait rendre la beauté du spectacle offert par l'étendue des pêchers au luxuriant feuillage vert sombre sur lequel se détachent les fruits énormes à coloration de coquelicots. C'est un vrai paradis terrestre dans lequel Eve est représentée par d'alertes ouvrières, cueillant avec soin et dextérité ces fruits superbes!

A l'instar de ce qui se fait en Valais pour les fruits à pépins, le nombre des variétés cultivées a été restreint le plus possible, ce qui assure de gros avantages d'abord au point de vue commercial par l'uniformité des livraisons, ensuite pour la culture dont les frais sont diminués par le fait que la cueillette s'échelonne tout au plus sur un mois. Dans le domaine en question, les variétés sont au nombre de 3, soit par rang de maturité : « Amsden », vers la mi-juillet ; « Précoce des Halles », fin juillet, et « Arribaut », mi-août. Les fruits que l'on cueillait lors de notre passage et qui nous ont émerveillés par leur grosseur et leur coloris sont de cette dernière variété très méritante dont plus de 500 sujets ont été plantés à Sion au cours de ces dernières années.

Au milieu de la plantation, un atelier mobile improvisé avec quelques pieux et une bâche, abrite le personnel, qui, confortablement installé, peut donner tous ses soins au travail délicat réclamé par l'emballage de la pêche. A l'arrivée à l'atelier d'emballage, la pêche est triée en trois choix : extra, 1er et 2me choix ; les fruits tarés ou blessés sont vendus comme déchets à un prix encore rémunérateur. Les fruits extra sont emballés en cageots à un seul rang appelés « plateaux », chaque pêche émerge d'une collerette en papier vert qui met particulièrement en valeur son beau coloris ; le plateau d'env. 5 kg. brut, renferme 8 lignes de 4 fruits, soit 32 fruits pesant chacun env. 125 gr. Le 1er choix est emballé en cageots à 2 rangs, chaque fruit dans une collerette blanche, soit en tout 64 fruits pesant brut 10 kg. Le 2me choix va en colis de 10 kg. comptant env. 100 pêches emballées simplement sans collerettes dans de la laine de bois.

La récolte et l'emballage commencés de bon matin sont terminés pour 11 h. ; un camion-automobile vient chercher les colis sur place et amène la récolte journalière d'env. 2000 kilos, à la prochaine gare, les cageots arriveront dans la journée du lendemain aux Halles de Paris, où ils seront vendus par un agent de la maison ; certains jours, ces fruits atteignent le prix respectable de 550 à 950 fr. les 100 kg., suivant le choix, ce qui, ramené à la valeur-or, donne de fr. 1.40 à 2.40 le kg.

Le domaine compte 6 Ha. en pêchers, le rapport moyen d'un Ha en production s'élève de 10 à 12,000 kg. ; il n'est pas exagéré de dire qu'aucune autre culture n'est capable de donner un pareil rendement, ce n'est en tous cas pas la culture des producteurs directs ou vignes hybrides dont l'extension prise ces dernières années est inquiétante. Nos amis français ne nous en voudront pas de comparer le vin de ces hybrides au cidre de nos cantons suisses allemands ; on ne cherche qu'à obtenir à peu de frais une boisson dont la production ne demande pas de soucis et peu de travail ; il est vrai qu'on ne recherche pas la qualité que ces hybrides sont incapables de donner. Il est bien regrettable que l'invasion du phylloxéra, jointe à la rareté de la main-d'œuvre, ait permis à ces vulgaires hybrides de remplacer les anciens plants fins indigènes : Serrine et Vionnet, qui, cultivés en grand autrefois dans la région, ne sont malheureusement plus en faveur que dans les parages d'Ampuis à Tain, où ils donnent les fameux vins d'Hermitage et Côtes rôties ; une bouteille de derrière les fagots de ce bon vin d'Ampuis est venue raviver les regrets éprouvés devant l'invasion des producteurs directs.

La riche campagne française, dont les conditions de confort si rudimentaires faisaient l'étonnement des Suisses, venant d'un pays où les régions les plus pauvres sont encore favorisées sous ce rapport, commence à connaître les avantages du progrès. Il est vrai que les années de guerre ont retardé, d'une façon bien compréhensible, toute amélioration dans ce domaine, mais nos amis français, du moins dans la région en question, sont en train de rattraper à grands pas le temps perdu. Depuis quelques mois, l'électricité venant de Grenoble pour desservir les villages et les fermes isolées, a remplacé les quinquets fumeux, elle actionne les pompes qui élèvent l'eau des puits. Le paysan dont la situation est relativement plus prospère, qu'avant la guerre, voue plus d'attention à son logement ; partout l'on voit des bâtiments en réparation, bref, la vie matérielle, surtout sous le rapport habitation et confort, s'améliore à la campagne. Le travailleur des champs doit pouvoir raisonnablement prétendre à un minimum de bien-être et d'hygiène qui, trop longtemps, lui a fait défaut.

Pour résumer nos impressions, il semble qu'il y a quelque chose à faire en Valais avec la culture des pêches sur les coteaux, surtout si l'on considère la période difficile dans laquelle estentrée la vigne. Combien de terrains vagues ou de vignes médiocres sur la rive gauche, par exemple, gagneraient à être plantés en pêchers, de même dans les terrains difficiles du vignoble où la reconstitution serait trop ardue, cette culture pourrait rendre d'excellents services.

Après la conquête de la plaine, il y a là encore un beau champ d'activité pour l'arboriculture valaisanne.

(« Valais agricole »). Jos. SPAHR.

OPINIONS

La nationalisation des mines en Angleterre

M. Georges Nardin écrit à la « Tribune de Genève » :

L'idée d'une nationalisation des mines a fait dans l'esprit public de sérieux progrès. La commission chargée par le gouvernement, d'étudier les moyens de réorganiser de fond en comble l'industrie minière, siège en permanence et interroge contradictoirement les représentants des mineurs et les grands propriétaires des mines. L'autre jour, c'étaient le fameux secrétaire des mineurs, M. Cook et le non moins fameux duc de Northumberland qui furent entendus en même temps. Leur confrontation fut dramatique. M. Cook fit entendre au noble duc quelques cruelles vérités. Le duc de Northumberland est, en effet, un des hommes les plus impopulaires parmi les mineurs de Grande-Bretagne. Comme propriétaire du sol, et sans fournir aucun travail effectif, il touche chaque année des bénéfices énormes, s'élevant, de son propre témoignage, à environ 75,000 livres, soit le salaire de 440 mineurs, cela à une époque où les temps sont particulièrement durs et où il n'est question que de diminution des salaires. Lui et une quarantaine d'autres grands propriétaires sans rendre à l'industrie minière aucun service véritable, engloutissent chaque année des sommes dont on ne se fait aucune idée !

Il est clair que ce régime touche à sa fin. Les déclarations faites par le duc de Northumberland à la commission d'enquête sont extrêmement maladroites. Il a cru très habile de faire de l'esprit et d'affirmer que pour rien au monde il ne voudrait mener la vie d'un mineur, pas plus que celui-ci ne voudrait mener la sienne, ce qui est une bêtise monumentale. Pour terminer, il a déclaré qu'il s'était assigné comme rôle social de combattre et de dénoncer les chefs du socialisme et du travaillisme. On peut estimer au contraire qu'il rend plutôt service à la cause travailliste, en symbolisant avec tant d'éclat aux yeux du peuple, une des plus grandes injustices sociales de l'heure actuelle !

ECHOS

Un géant de mer.

A Montfalcone, près de Trieste, a eu lieu le lancement du plus grand bateau à moteur du monde, le « Saturnia ». Il a un tonnage brut de 23,500 tonnes, une longueur de 193 m. et une largeur de 24 m. Les moteurs du bateau qui peut prendre à bord 3000 personnes et transporter 9000 tonnes de marchandises, développeront une force de 33,500 chevaux et permettront de couvrir en 13 jours la distance de Trieste en Amérique du Sud.

Le sanglant comédien Guillaume.

La « Gazette de Francfort » critique vivement Guillaume II, qui a accepté de figurer dans un film tourné par une maison française qui, sous le titre de : « Une journée à Dorn », vient d'être donné à Londres avec un grand succès. « Il paraît qu'il a bien joué. Ça n'est pas étonnant. Il a toujours été, même dans son règne, un acteur de cinéma. »

La masculinisation des fillettes américaines.

Les fabricants de jouets américains n'ont pas pu suffire aux demandes de locomotives électriques, d'aéroplanes et de tous les jouets qui revêtent un caractère industriel. Par contre, des stocks importants de poupées, mannequins, batteries de cuisine et autres jeux chers encore aux petites filles européennes, sont restés en magasin. Le récent Noël a démontré très nettement que la tendance des femmes à se « masculiniser » avait une répercussion sur l'éducation des enfants. En effet, les rares petites filles qui avaient des poupées et qui osaient se risquer dans la rue étaient la risée de leurs camarades qui traînaient des tramways électriques, se promenaient dans des autos ou, mieux encore, sillonnaient les promenades et les rues avec des patinettes qui, à New-York, constituaient une innovation pour la Noël 1925. Les petites filles américaines ne peuvent pas comprendre que leurs mères aient une prédilection pour les chiffons, les poupées et toutes les joies qu'apprécient encore les futures ménagères européennes. Presque toutes, à une question qui leur a été posée par le « New-York Herald », ont répondu : « Comme jouets ? Nous voulons des jouets de garçons ».

Mme Gaston Doumergue.

Connaissez-vous Mme Gaston Doumergue ? Ne vous imaginez pas que c'est la femme du président de la République française, car celui-ci est un célibataire endurci.

Cette dame Gaston Doumergue, n'a rien de commun avec le chef de l'Etat ; elle exerce le métier de marchande au marché couvert de Carcassonne.

Elle a inscrit, comme c'est le règlement municipal, son nom sur son étal en gros caractères. Mais comme elle avait fait peindre deux faisceaux de drapeaux, la police lui a fait savoir qu'elle eût à les retirer.

En tout cas, cette homonymie lui cause un vif plaisir, car elle voit les clients affluer...

CHRONIQUE SPORTIVE

FOOTBALL.

A Monthey, hier dimanche, le F. C. Monthey I bat Lausanne II par 4 buts à 3.

L'homme le plus fort du monde

Dans le match de poids et haltères qui a eu lieu hier dimanche au Vélodrome d'hiver à Paris, entre Rigoulot et Cadine, le premier l'a emporté par 2313 points contre 2100 à son adversaire.

C'était la revanche du match qui mit aux prises le 6 octobre dernier les deux champions olympiques. On se rappelle que Cadine succomba de peu. Il argua pour expliquer sa défaite que, s'étant entraîné en plein air, il ne s'était pas senti lui-même au Cirque de Paris, avec l'atmosphère surchauffée de la salle.

Rigoulot n'a donc pas déçu l'attente de ses partisans qui voyaient en lui l'« homme le plus fort du monde ».

PENSEES

Il en est de la neige, comme du cœur de la femme ; à peine souillée, elle devient tout de suite de la fange. G. de Cherville.

* * *

Ceux qui sont à vendre ne valent pas la peine d'être achetés.

* * *

Quand la frayeur est venue jusqu'à un certain point, elle produit les mêmes effets que la témérité. Cardinal de Retz.

* * *

Le devoir d'une grande démocratie, a écrit Gabriel Compayré, est de relever ce qui est bas... Et non d'abaisser les sommets.

* * *

L'homme peut être capable de grandes choses, mais il lui arrive parfois d'employer son intelligence à faire le mal et d'oublier qu'il est un être raisonnable et moral et de se laisser aller à la violence ; alors il n'est plus le roi de la création, il n'est que l'égal de la brute.

Primaire (pédagogue).

Cours des changes

Communiqué par MM. Closuit & cie, Banque de Martigny	COURS MOYENS 7 janv.	8 janv.
Paris	19.80	19.75
Londres	25.11	25.11
Italie	20.90	20 91
New-York	5.17	5.17
Belgique	23.50	23.50

Madame Berthe HALDIMANN-PIERROZ et ses enfants ; Monsieur Armand PIERROZ, à Martigny-Ville, remercient sincèrement les nombreuses personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

Monsieur et Madame Joseph VAIROLI et leurs enfants ;
Mademoiselle Cécile VAIROLI ;
Monsieur et Madame Vincent VAIROLI et leur fils ;
Monsieur Antoine VAIROLI;
Les familles parentes et alliées

font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Michel VAIROLI

décédé dans sa 72me année après une courte maladie, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le mercredi 13 janvier 1926.

Départ du domicile mortuaire à Martigny-Bourg, à 9 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mulets savoyards

Dès mercredi 13, beau choix de MULETS SAVOYARDS, **à vendre chez**

Paul Rouiller & Fils, Martigny-Ville

Téléph. 27, Vente, échange, facilités de paiement

Toujours grand choix de chevaux.

On en mettrait quelques-uns en hivernage

Madame Veuve Olivier GAY et famille à Dorénaz remercient sincèrement les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

Examen de la vue
et conseils gratuits

par **Emile Treuthardt**, opticien-spécialiste, se met à la disposition des personnes qui désirent des lunettes et pince-nez modernes munis de verres irréprochables.

SPÉCIALITÉS : Exécution intégrale des ordonnances médicales. Verres combinés pour astigmatisme, hypermétropie, myopie, strabisme, doubles foyers invisible. Montures spéciales pour enfants, pour les sports, la chasse et le tir.

REÇOIT A :

St-Maurice : le 13 janvier 1926 de 9 à 11 h. Hôtel de la Gare
Martigny : le 14 janv. 1926 de 14 à 16 h. Hôtel Kluser
Vernayaz : le 14 janv. 1926 de 17 à 18 h. Buffet de la Gare
Saxon : le 15 janv. 1926 de 9 h, 30 à 11 h. Buffet de la Gare
Sion : le 15 janv. 1926 de 14 à 16 h. Hôtel de la Paix

Emile TREUTHARDT, opticien, Lausanne
Les Ifs, St-Roch — Tél. 45-49

Crème supérieure pour Chaussures **Siral** Crème au brillant durable LUCHSINGER & Cie BÂLE

Assouplit le cuir ! Double la durée de la Chaussure !

Agriculteurs, Syndicats, utilisez les
Engrais de Martigny

Non seulement vous aurez des produits de la plus haute valeur à des prix au moins aussi avantageux que ceux des engrais importés, mais vous favorisez l'**Industrie Nationale**

- Superphosphates - Phosphazotes - Engrais universels au sulfate d'urée

Représentants pour le Valais :
MM. Torrione Frères, Martigny-Bourg

Viande bon marché

Bouilli avec os,	le kg. Fr.	**1.50**
Rôti sans os,	« «	**2.60**
Viande fumée	« «	**2.50**
Salami	« «	**3.60**
Salamettis	la douz. «	**2.20**
Viande désossée pr charcuterie de particuliers		**2.—**

Demi-port payé. Téléphone 35.05
BOUCHERIE CHEVALINE LAUSANNOISE
Ruelle du Gd-Pont, 18.
LAUSANNE

Vins nouveaux
Blanc Italie
Rouge Lambrusco doux
Grands arrivages
A. ROSSA, vins
MARTIGNY
Maison de confiance

Vernayaz
A LOUER de suite deux
appartements
confortables, comprenant chacun 2 chambres, cuisine, cave et mansarde. Loyer modique. Pour tous renseignements, s'adresser au gérant de l'immeuble Franco-Suisse à Vernayaz (1er étage).

EXPORTATIONS
Boucherie Rouph
rue de Carouge 36, Genève
expédie par retour du courrier :
Rôti de bœuf de 2.70 à 2.80 le kg
Bouilli de 2.20 à 2.40 le kg.
Graisse de rognons 1.50 le kg.

IMPRIMÉS
EN TOUS GENRES
Imprimerie Commerciale

Place de Chef de Gare de Territet

SERVICES C. F. F. et T. G. N. RÉUNIS

La Compagnie Territet-Glion nommera le 17 courant un nouveau chef de gare à Territet.

Offres et prétentions sont reçues à la Direction T. G. N., à Glion. Ne s'y présenter **absolument** que sur demande de celle-ci.

Exigé : âge de 30 à 40 ans. Etre encore et depuis 10 ans, au moins, au service d'une gare de chemin de fer principal ou secondaire.

Pas envoyer de photographie, ni des certificats qui seraient à rendre, seulement des copies.

Les postulants qui ne recevront pas de réponse avant le 17 janvier devront admettre que leur offre n'a pu être agréée.

VINS
Le bon fournisseur
A. Rossa, Martigny
Tél. 81
Assortiment de vins rouges et blancs. Importation directe. Maison très connue et de confiance
Se recommande.

Viande désossée
pour charcuterie de particuliers
fr. 1.90 le kg.
Demi port payé
Boucherie chevaline centrale
Louve 7 **Lausanne**

Wallis !
Vervielfältigungen ::
besorgt zuverlässig schnell u. preiswert
L. Eyholzer, Brig

Bouilli avec os	le kg. Fr.	**1.70**
Rôti sans os		**2.60**
Viande fumée sans os		**2.40**
Saucisses et saucissons		**2.60**
Salamis		**3.60**
Gendarmes (gros) la paire		**—.45**
Viande désossée pour charcuterie de particuliers		**2.—**

Demi port payé
Boucherie chevaline centrale
7 Louve **Lausanne** H. Verrey

Demoiselle de Magasin
de 25-30 ans, connaissant la vente et si possible la couture, est demandée, pour localité importante du Bas-Valais.
Certificats exigés. Offres écrites sous chiffre 12, au Confédéré.

A VENDRE
taureau primé
race d'Hérens, à choix sur deux.
Jules DÉFAYES, Leytron.

Les Petites Annonces
paraissant dans le « Confédéré »
obtiennent un grand succès

Règles mensuelles
Remèdes régulateurs contre les retards mensuels.
3, Ecrire à H. NALBAN, pharm. rue du Stand, Genève.

Conférence publique et gratuite
avec
CINÉMA
par
M. Ed. ROCHAT-JEANNERET

Sujet :
Le problème de l'Alimentation économique
et
les produits MAGGI

La séance aura lieu :
Saxon : Halle de Gymnastique, lundi 11 janvier, à 20 h. 15.
Fully : Halle de Gymnastique, mardi 12 janvier, à 19 h.
Martigny : Cinéma Royal, mercredi 13 janvier à 20 h. 15, et jeudi 14 janvier, à 20 h. 15.

Le sujet de cette conférence intéressant surtout les ménagères, les enfants ne sont pas admis.

Timbres caoutchouc, Tampons
MARTIGNY *Téléph 52*
- Imprimerie Commerciale -
Livrés dans les 48 h.

6 **Feuilleton du « Confédéré »**

La Reine Margot
par
ALEXANDRE DUMAS

— En ce cas, madame, dit-il d'une voix parfaitement calme, causons donc un instant.

— Comme il plaira à Votre Majesté, dit la jeune femme en retombant plutôt qu'elle ne s'assit sur le siège que lui indiquait son mari.

Le Béarnais se plaça près d'elle.

— Madame, continua-t-il, quoi qu'en aient dit bien des gens, notre mariage est, je le pense, un bon mariage. Je suis bien à vous, et vous êtes bien à moi.

— Mais..., dit Marguerite effrayée.

— Nous devons en conséquence, continua le roi de Navarre sans paraître remarquer l'hésitation de Marguerite, agir l'un avec l'autre comme de bons alliés, puisque nous nous sommes aujourd'hui juré alliance devant Dieu. N'est-ce pas votre avis ?

— Sans doute, monsieur.

— Je sais, madame, combien votre pénétration est grande, je sais combien le terrain de la cour est semé de dangereux abîmes ; or, je suis jeune, et, quoique je n'aie jamais fait de mal à personne, j'ai bon nombre d'ennemis. Dans quel camp, madame, dois-je ranger celle qui porte mon nom et qui m'a juré affection au pied de l'autel ?

— Oh ! monsieur, pourriez-vous penser...

— Je ne pense rien, madame, j'espère, et je veux m'assurer que mon espérance est fondée. Il est certain que notre mariage n'est qu'un prétexte ou qu'un piège.

Marguerite tressaillit, car peut-être aussi cette pensée s'était-elle présentée à son esprit.

— Maintenant, lequel des deux ? continua Henri de Navarre. Le roi me hait, le duc d'Anjou me hait, le duc d'Alençon me hait, Catherine de Médicis haïssait trop ma mère pour ne point me haïr.

— Oh ! monsieur, que dites-vous ?

— La vérité, madame, reprit le roi, et je voudrais, afin qu'on ne crût pas que je suis dupe de l'assassinat de M. de Mouy et de l'empoisonnement de ma mère, je voudrais qu'il y eût ici quelqu'un qui pût m'entendre.

— Oh ! monsieur, dit vivement Marguerite, et de l'air le plus calme et le plus souriant qu'elle pût prendre, vous savez bien qu'il n'y a ici que vous et moi.

— Et voilà justement ce qui fait que je m'abandonne, voilà ce qui fait que j'ose vous dire que je ne suis dupe ni des caresses que me fait la maison de France, ni de celles que me fait la maison de Lorraine.

— Sire ! Sire ! s'écria Marguerite.

— Eh bien ! qu'y a-t-il, ma mie ? demanda Henri souriant à son tour.

— Non, pas quand on est en tête à tête, reprit le roi. Je vous disais donc...

Marguerite était visiblement au supplice ; elle eût voulu arrêter chaque parole sur les lèvres du Béarnais ; mais Henri continua avec son apparente bonhomie :

— Je vous disais donc que j'étais menacé de tous côtés, menacé par le roi, menacé par le duc d'Alençon, menacé par le duc d'Anjou, menacé par la reine mère, menacé par le duc de Guise, par le duc de Mayenne, par le cardinal de Lorraine, menacé par tout le monde, enfin. On sent cela instinctivement ; vous le savez, madame. Eh bien ! contre toutes ces menaces qui ne peuvent tarder de devenir des attaques, je puis me défendre avec secours ; car vous êtes aimée, vous, de toutes les personnes qui me détestent.

— Moi ? dit Marguerite.

— Oui, vous, reprit Henri de Navarre avec une bonhomie parfaite ; oui, vous êtes aimée du roi Charles ; vous êtes aimée, il appuya sur le mot, du duc d'Alençon ; vous êtes aimée de la reine Catherine ; enfin, vous êtes aimée du duc de Guise.

— Monsieur..., murmura Marguerite.

— Eh bien ! qu'y a-t-il d'étonnant que tout le monde vous aime ? ceux que je viens de vous nommer sont vos frères ou vos parents. Aimer ses parents ou ses frères, c'est vivre selon le cœur de Dieu.

— Mais enfin, reprit Marguerite oppressée, où voulez-vous en venir, monsieur ?

— J'en veux venir à ce que je vous ai dit ; c'est que si vous vous faites, je ne dirai pas mon amie, mais mon alliée, je puis tout braver ; tandis qu'au contraire, si vous vous faites mon ennemie, je suis perdu.

— Oh ! votre ennemie, jamais, monsieur ! s'écria Marguerite.

— Mais mon amie, jamais non plus ?...

— Peut-être.

— Et mon alliée ?

— Certainement.

Et Marguerite se retourna et tendit la main au roi.

Henri la prit, la baisa galamment, et la gardant dans les siennes bien plus dans un désir d'investigation que par un sentiment de tendresse :

— Eh bien, je vous crois, madame, dit-il, et vous accepte pour alliée. Ainsi donc on nous a mariés sans que nous nous connussions, sans que nous nous aimassions ; on nous a mariés sans nous consulter, nous qu'on mariait. Nous ne nous devons donc rien comme mari et femme. Vous voyez, madame, que je vais au-devant de vos vœux, et que je vous confirme ce soir ce que je vous disais hier. Mais nous, nous nous allions librement, sans que personne nous y force, nous nous allions comme deux cœurs loyaux qui se doivent protection mutuelle et s'allient ; c'est bien comme cela que vous l'entendez ?

— Oui, monsieur, dit Marguerite en essayant de retirer sa main.

— Eh bien ! continua le Béarnais les yeux toujours fixés sur la porte du cabinet, comme la première preuve d'une alliance franche est la confiance la plus absolue, je vais, madame, vous raconter dans ses détails les plus secrets le plan que j'ai formé à l'effet de combattre victorieusement toutes ces inimitiés.

— Monsieur..., murmura Marguerite en tournant à son tour et malgré elle les yeux vers le cabinet, tandis que le Béarnais, voyant sa ruse réussir, souriait dans sa barbe.

— Voici donc ce que je vais faire, continua-t-il sans paraître remarquer le trouble de la jeune femme ; je vais...

— Monsieur, s'écria Marguerite en se levant vivement et en saisissant le roi par le bras, permettez que je respire ; l'émotion... la chaleur... j'étouffe.

En effet, Marguerite était pâle et tremblante comme si elle allait se laisser choir sur le tapis.

Henri marcha droit à une fenêtre située à bonne distance et l'ouvrit. Cette fenêtre donnait sur la rivière.

Marguerite le suivit.

— Silence ! silence ! Sire ! par pitié pour vous, murmura-t-elle.

— Eh ! madame, fit le Béarnais en souriant à sa manière, ne m'avez-vous pas dit que nous étions seuls ?

— Oui, monsieur ; mais n'avez-vous pas entendu dire qu'à l'aide d'une sarbacane, introduite à travers un plafond ou à travers un mur, on peut tout entendre ?

— Bien, madame, bien, dit vivement et tout bas le Béarnais. Vous ne m'aimez pas, c'est vrai ; mais vous êtes une honnête femme.

— Que voulez-vous dire, monsieur ?

— Je veux dire que si vous étiez capable de me trahir, vous m'eussiez laissé continuer puisque je me trahissais tout seul. Vous m'avez arrêté. Je sais maintenant que quelqu'un est caché ici ; que vous êtes une épouse infidèle, mais une fidèle alliée, et dans ce moment-ci, ajouta le Béarnais en souriant, j'ai plus besoin, je l'avoue, de fidélité en politique qu'en amour...

— Sire..., murmura Marguerite confuse.

— Bon, bon, nous parlerons de tout cela plus tard, dit Henri, quand nous nous connaîtrons mieux.

Puis, haussant la voix :

— Eh bien ! continua-t-il, respirez-vous plus librement à cette heure, madame ?

— Oui, Sire, oui, murmura Marguerite.

— En ce cas, reprit le Béarnais, je ne veux pas vous importuner plus longtemps. Je vous devais mes respects et quelques avances de bonne amitié ; veuillez les accepter comme je vous les offre, de tout mon cœur. Reposez-vous donc et bonne nuit.

Marguerite leva sur son mari un œil brillant de reconnaissance et à son tour lui tendit la main.

— C'est convenu, dit-elle.

— Alliance politique, franche et loyale ? demanda Henri.

— Franche et loyale, répondit la reine.

Alors le Béarnais marcha vers la porte, attirant du regard Marguerite comme fascinée. Puis, lorsque la portière fut retombée entre eux et la chambre à coucher :

(A suivre).

Faites vous-même votre mélange de café et n'employez que du café fraîchement moulu.

Mélange : 4/5 café de malt Kneipp, 1/5 café colonial donnant une boisson saine, d'un goût excellent et bon marché. Pour les enfants, les personnes nerveuses ou malades du cœur, on ne servira que du café de malt Kathreiner-Kneipp pur.